



# RÈGLEMENT DE LA ROAZHONRUN<sup>®</sup> Défi Roazhon Step

## Article 1 :

Le Stade Rennais Athlétisme organise le 29 septembre 2019 la troisième édition du **DEFI ROAZHON STEP**.

## Article 2 :

Le parcours Step, mesuré est constitué de 3 parties plates séparées par des montées de marches (130 Marches au total) et se déroule dans les tribunes du Roazhon Park. Les départs commenceront à 9h dans l'enceinte du Roazhon Park.

## Article 3 :

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés âgés de 16 ans et plus. Il y aura un classement féminin et masculin. Un dossard sera attribué à chaque participant. Les participants pourront tenter leur chance autant de fois qu'ils le souhaitent à condition de s'acquitter de la somme de **2 euros**.

## Article 4 :

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit à une assurance auprès de GROUPAMA. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant pendant la manifestation sportive. **L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant pendant la manifestation sportive.**

## Article 5 :

Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours, et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités, à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

## Article 6 :

Les inscriptions se font sur le site du SRA <https://www.roazhonrun.fr/> via la plateforme d'inscription en ligne KLIKEGO<sup>®</sup> ou directement sur le site <https://www.klikego.com/>. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. **Tous les participants devront s'acquitter du montant de 2 euros.**

## Article 7 :

Le retrait des dossards se fera le jour J avant l'épreuve. Le départ sera donné près de la pelouse du Roazhon Park

## Article 9 :

Droit à l'image : le comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les images de la course pour les besoins de ses différentes publications.

## Article 10 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## Article 11 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant les clauses en participant à la course.



Roazhon Run<sup>®</sup> est une marque déposée INPI (N° 164278983)  
Elle appartient au **Stade Rennais Athlétisme**

13, rue Zacharie Roussin - 35700 Rennes • Téléphone : 02 99 63 91 06  
**organisation@roazhonrun.fr • www.roazhonrun.fr**

Association Loi 1901 - RCS Rennes 479 540 544 00018